

Certificat PEB - Responsable PEB - Audit PAE Contrôle Electrique & Criemes Mazout

www.certigreen.be

SPRL FABIEN DEVILLERS

Rue de la Vecquée 170 BE 4100 SERAING

Tél: 04.388.12.94 Fax: 04/383.65.55

E-mail: fdevillers@skynet.be



SERAING , le 05-06-2016 Numéro : FA2016443

Madame W	INANDY	Marie
Rue Ernest	Solvay,	259

4000 Sclessin Belgique

TVA: N.A. N° Entreprise:

Code client	CL03426
Date d'échéance	20-06-2016
Mode de règlement	Virement
Date de livraison	05-06-2016

Description	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
Dois pour la certification énergétique PEB d'un appartement situé rue Ernest Solvay n° 259 à Sclessin	1,00	161,16	161,16	21,00
Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par ACA	1,00	107,44	107,44	21,00
Remise	1,00	-24,80	-24,80	21,00
Communication virement: FA2016443 WINANDY				
	Dois pour la certification énergétique PEB d'un appartement situé rue Ernest Solvay n° 259 à Sclessin Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par ACA Remise Communication virement: FA2016443	Dois pour la certification énergétique PEB d'un appartement situé rue Ernest Solvay n° 259 à Sclessin Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par ACA Remise 1,00 Communication virement: FA2016443	Dois pour la certification énergétique PEB d'un appartement situé rue Ernest Solvay n° 259 à Sclessin Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par ACA Remise 1,00 -24,80 Communication virement: FA2016443	Dois pour la certification énergétique PEB d'un appartement situé rue Ernest Solvay n° 259 à Sclessin Prise de RDV et contrôle d'une installation électrique par ACA Remise 1,00 161,16 161,16 107,44 107,44 107,44 Communication virement: FA2016443

Taux	Base	Montant
21,00	243,80	51,20

Total HT	243,80
Total TVA	51,20
Total TTC	295,00
Acompte	0,00
Net à payer	295,00 €

Conditions générales de vente

- 1. Nos factures sont payables à la date d'échéance suivant le délai repris dans le mode de règlement.
- 2. Toute réclamation sur le montant doit intervenir par écrit dans les huit jours à dater de l'envoi de celle-ci. A défaut, la facture sera considérée comme acceptée.
- 3. Toute facture non payée à l'échéance donnera lieu, de plein droit et sans mise à demeure, à un intérêt de 12 % l'an et à une indemnité forfaitaire de 18 % avec un minimum de 50€.
- 4. En cas de litige, les Tribunaux de Liège seront compétents.